

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 20-11-2006 Date de révision 07-févr.-2023 Version 2.6

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit LZW9701.99

Nom du produit Solution standard Conductivity, 147 uS / cm

Masse molaire Aucune donnée disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Solution standard.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37 CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

## **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

FR / EGHS Page 1/14

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

## Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Sans objet

## 3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration	Facteur M	Facteur M (long terme)
Eau	7732-18-5 231-791-2 -	90 - 100%	Non classé	-	-	-
Chlorure de potassium	7447-40-7 231-211-8 -	<0.01%	Non classé	-	-	-

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	•	,	Inhalation, CL50 - 4
				heures - vapeurs -	heures - gaz - ppm
			poussières/brouill	mg/L	
			ard - mg/L		
Chlorure de potassium	2600 mg/kg	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Aucun n'a été
7447-40-7		signalé	signalé	signalé	signalé

## **Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS**

## 4.1. Description des premiers secours

FR / EGHS Page 2/14

Date d'émission 20-11-2006

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions Contact avec la peau

allergiques, consulter un médecin.

Rincer la bouche. Ingestion

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et

chimique

toxiques.

Produits de combustion dangereux Cette matière ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations supplémentaires Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés

conformément aux réglementations locales.

## Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

FR / EGHS Page 3/14

Version 2.6

Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant

acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en

plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Solution standard.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Dose dérivée sans effet (DNEL Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible.

(PNEC)

Informations supplémentaires Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

FR / EGHS Page 4/14 Date d'émission 20-11-2006

Version 2.6

\_\_\_\_\_

Contrôles techniques

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** 

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau. Porter des gants appropriés. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

Gants									
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture						
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection en Viton™	0,70 mm	>480 minutes						
À court terme	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	0,20 mm	>30 minutes						

Protection de la peau et du corps

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire** 

Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Couleur incolore Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Masse molaire Aucune donnée disponible

**pH** 7 @ 25 °C

Melting point / freezing point Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

Pression de vapeur

100 °C / 212 °F

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

FR / EGHS Page 5/14

Densité de vapeur relative Aucune donnée disponible

Densité 1

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Aucune donnée disponible

**Partage** 

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible

Densité relative 1.0 g/mL @ 20 °C

## Solubilité(s)

## Hydrosolubilité

Classement de la solubilité de l'eau	<u>Hydrosolubilité</u>	Hydrosolubilité Température_
Complètement soluble	> 10000 mg/L	25 °C / 77 °F

#### Solubilité dans d'autres solvants

	Nom chimique classification de solubilité		<u>Solubilité</u>	Solubilité Température_
Ī	Aucun n'a été signalé	Aucune information disponible	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible

## Corrosivité du Metal

Taux de Corrosion de L'acierAucune donnée disponibleTaux de Corrosion de L'aluminiumAucune donnée disponible

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité Aucune donnée disponible

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible.

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

FR / EGHS Page 6/14

Version 2.6

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la

décomposition

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et

toxiques.

## **Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune donnée disponible. Mélange

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Chlorure de potassium	Rat DL <sub>50</sub>	2600 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	IUCLID

#### L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

## Toxicité aiguë inconnue

0.0005% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0.0005 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 0.0005 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue

le mélange contient 0.0005 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)

le mélange contient 0.0005 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)

le mélange contient 0.0005 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)

## Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR / EGHS Page 7/14 Date d'émission 20-11-2006

Version 2.6

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

## STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

## Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Chlorure de potassium	homme LD <sub>Lo</sub>	20 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Aucun n'a été signalé	RTECS

#### STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Chlorure de potassium	Rat TD∟₀	75600 mg/kg	42 jours	Rein, Uretère, ou vessie Le volume d'urine a augmenté	RTECS

## Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	Dose rapportée	Durée	Résultats	Principales
				d'exposition		références de la
						littérature et
						sources de

FR / EGHS Page 8/14

						données
Chlorure de potassium	Mutation dans des micro-organisme s	lymphocyte souris	2048 mmol/L	Aucun n'a été signalé	Résultat positif du test de mutagénicité	RTECS

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

## Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Tester	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Chlorure de potassium	la synthèse de l'ADN non	Rat	1.5 mg/kg	Aucun n'a été signalé	Résultat positif du test de mutagénicité	RTECS

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices** Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## **Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0.0005 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Mélange

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

FR / EGHS Page 9/14

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

Substance

Toxicité aquatique aiguë: Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

Nor	n chimique	Durée d'exposition	Espèce	Type de résultat final	Dose rapportée	Principales références de la littérature et sources de données
_	hlorure de otassium	96 heures	Pimephales promelas	CL <sub>50</sub>	880 mg/L	IUCLID

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange: Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau Aucune donnée disponible

Coefficient de Partage

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Chlorure de potassium	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

Potentiel d'appauvrissement de la

Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

## Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

FR / EGHS Page 10/14

#### Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

#### Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

**Emballages contaminés** Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

**Autres informations** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Polluant marinSans objet

**14.6 Précautions particulières à** Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

IATA Non réglementé

14.1 Numéro UN ou numéro -

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à Voir la section 6-8 pour plus d'informations

prendre par l'utilisateur

Informations supplémentaires

## Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

FR / EGHS Page 11/14

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants Sans objet

## Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

Non contrôlé

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu

non dangereux pour l'eau (nwg)

aquatique (WGK)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Chlorure de potassium	RG 67	-
7447-40-7		

Inventaires internationaux

**EINECS/ELINCS** Est conforme **TSCA** Est conforme **DSL/NDSL** Est conforme Est conforme **ENCS** Est conforme **IECSC** Est conforme **KECL - Existing substances PICCS** Est conforme Est conforme AICS (Australie)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

FR / EGHS Page 12/14

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce

mélange.

## **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission 20-11-2006 07-févr.-2023 Date de révision

Nouvelle FDS. Remarque sur la révision

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

Désignation de danger

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies

de navigation intérieure

**ADR** Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Estimation de la toxicité aiguë ATE CAS Chemical Abstracts Service Number

Plafond Valeur limite maximale

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

[règlement (CE) No. 1272/2008]

Dose dérivée sans effet (DNEL DNEL

**European Community** CE

ECHA (The European Chemicals Agency) **ECHA** Effective Concentration to 50% of a test population CE50

**EEC European Economic Community** 

ΕN European Standard

Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG) **IMDG** 

Association internationale du transport aérien (IATA) IATA

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

**IUCLID** IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques)

**GHS** Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

**DMENO** Dose minimale avec effet nocif observé

Concentration minimale avec effet nocif observé LOAEC

Concentration létale 50% CL50

Dose létale 50% DL50

LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la LOLI

réglementation)

Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration) MAK

NOAEL DSENO (Dose sans effet nocif observé) Concentration sans effet toxique observé **CSENO** 

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du **OSHA** 

travail des États-Unis)

Predicted Effect Concentration PEC

Concentration prévisible sans effet (PNEC) **PNEC** 

Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) **PBT** 

Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No. **REACH** 

1907/2006])

**RID** Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin

de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

**RTECS** RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

**TWA** TWA (moyenne pondérée en temps)

Désignation « Peau » SKN\*

FR / EGHS Page 13/14

SKN+ Sensibilisation cutanée

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

SVHC Substances of Very High Concern

TLV Valeur Limite d'Exposition

TRGS Technical rules for hazardous substances, Germany

TSCA Substances Toxiques de contrôle

UN United Nations

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

#### Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Limitations relatives à l'utilisation

Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 14/14